

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 60 (1987)

Heft: [5]

Vorwort: Editorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

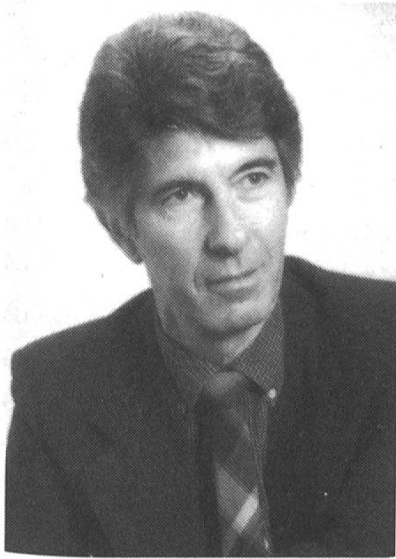
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Im Laufe der Monate häufen sich auf dem Tisch des Redaktors die Artikel und Informationen. Ich erachte es deshalb als nötig, einmal sauberen Tisch zu machen und Ihnen im Mai nicht eine thematische Einheit, sondern eine Vielfalt von Themen vorzulegen. Diese reichen von den Berichten über den Waadtländerverband der Privatschulen und die Französischdiplomexamen zum 90jährigen Jubiläum einer Basler Schule. Im bildungspolitischen Teil formulieren die katholischen Schulen der Schweiz ihren Anspruch auf Freiheit in fünf Thesen. Das Prinzip der freien Schulwahl, das auch wir vertreten, ist darin enthalten.

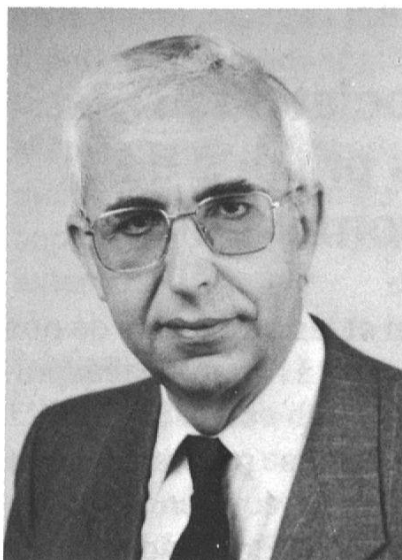
Eben ist mir der Entwurf für ein neues Volksschulgesetz im Kanton Bern zugestellt worden. Ein rauher Wind schlägt einem ins Gesicht, wenn man die verschärften Bewilligungsvoraussetzungen liest. Zum Beispiel steht da geschrieben: Von den Lehrern wird nicht nur die nötige Befähigung (bis-

J'écris ces lignes, au moment où les directeurs d'écoles privées de Suisse romande vont se réunir à Fribourg.

C'est la première fois, dans l'histoire de l'enseignement privé romand, qu'aura lieu une Assemblée générale des quatre Associations réunies.

Ce sera aussi l'occasion de rencontrer 15 délégués de la Fédération suisse alémanique et du Tessin.

Les auteurs de nos nouveaux status souhaitent que chaque directeur puisse s'exprimer sur l'avenir de l'enseignement privé et participer directement à la prise de décisions. En outre, la présence de collègues alémaniques renforcera les liens qui nous unissent, pour aboutir à une meilleure compréhension des objectifs et des besoins des uns et des autres.



Parmi les sujets traités, il en est un qui retiendra particulièrement l'attention et aura une influence non négligeable sur l'avenir des nos écoles.

Comme il l'avait annoncé au Congrès

herige Fassung), sondern grundsätzlich die definitive Wählbarkeit an öffentlichen Schulen gefordert. Oder: Die Privatschulen werden neu grundsätzlich auf den bernischen Lehrplan verpflichtet.

Gegen solche massive einschränkende Tendenzen müssen sich die Privatschulen zur Wehr setzen. Erziehung baut nicht auf Zwang und Kontrollen, sondern auf möglichst viel Freiheit.



INFORMATION DES VSP
INFORMATION VSEP

Les associations d'écoles privées de Suisse romande

L'organisation et les structures de nos associations sont à l'image du fédéralisme helvétique.

Leurs particularités méritent d'être connues.

C'est pourquoi la RSE a décidé de présenter les quatre associations romandes à travers les personnalités qui les animent, leurs statuts, activités et projets, sans omettre, par souci d'objectivité, de poser également quelques questions moins habituelles.

de Lugano en 1986, notre Président central, M. Fred Haenssler, soumettra aux délégués les objectifs de «L'Ecole privée 2000», une charte en dix points qui pourra orienter la réflexion et l'activité des futurs responsables de notre Fédération.

Puisque ce sont les intérêts des élèves et de leurs familles, ainsi que la qualité de l'enseignement qui sont au centre de toutes nos préoccupations, les directeurs d'écoles privées, quelles que soient les particularités de chaque école, auront toujours l'essentiel en commun.



AVDEP: Association Vaudoise des Ecoles Privées

L'AVDEP est la première de nos associations à avoir placé une femme à sa tête.

Madame Françoise Giroud qui fut ministre de la «Condition Féminine» en France ne disait-elle pas: «L'égalité entre les sexes existera réellement quand une femme n'aura plus à être plus compétente qu'un homme pour accéder à une même fonction?»

On comprendra, dès lors, que Madame *Françoise Frei-Huguenin*, présidente de l'AVDEP, ne peut être qu'une animatrice dynamique et l'organisatrice efficace de la plus importante association d'écoles de Suisse romande.